

## NOTE SUPPLEMENTAIRE

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2020**

<https://www.marseille-provence.fr/index.php/documents/rapport-annuel-eau/5934-rapport-2020-sur-le-prix-et-la-qualite-du-service-public-et-de-leau-potable-et-de-l-assainissement/file>

Le présent rapport est établi conformément aux obligations réglementaires à partir des données 2020 du *Territoire Marseille Provence*. Il est la synthèse de quatre contrats de délégation de service public et de deux régies.

La loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit diverses réformes dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement. Cette loi s'inscrit dans une perspective de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses articles L2224-5 et D2224-5 prévoit la réalisation d'un rapport annuel du Président sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement pouvant regrouper ces deux services.

Pour chaque commune membre, ce rapport – adressé au Maire – doit être présenté au Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est destiné à l'information du public et des élus.

C'est un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement. Il est mis à disposition du public conformément aux dispositions prévues dans les textes visés ci-dessus.

L'année 2020 a été principalement marquée par une crise sanitaire inédite couplée à une crise économique d'envergure.

Les délégataires ont fait preuve d'adaptabilité permanente au contexte évolutif de crise, dans l'objectif d'assurer la continuité des services essentiels tout en assurant la protection de leurs salariés.

Dès le premier jour du confinement, les Plans de Continuité d'Activité (PCA) Pandémie ont été activés. Le bon fonctionnement de toutes les installations d'eau et d'assainissement a été assuré de manière optimale, dans un souci permanent de sécurité sanitaire et de protection de l'environnement.

La relation clientèle de proximité a été assurée tout au long de la crise, avec une incitation des clients à utiliser l'agence en ligne. En outre, la période de confinement a permis d'accroître la digitalisation des services proposés aux clients.

Conformément aux dispositions gouvernementales, les actions de coercition et la facturation des frais de relance ont été suspendues et un dispositif d'aides aux entreprises a été déployé.

Enfin, pour l'assainissement, la présence potentielle du virus dans les boues d'épuration a mis en avant la nécessité d'une hygiénisation des boues avant retour au sol accompagnée d'un suivi analytique de plusieurs paramètres.

## 1- Présentation générale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le *Territoire Marseille Provence* assure la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau et de l'assainissement sur son territoire (18 communes et une population de 1 070 490 habitants).

## 2- Service public de l'eau

### a) Définition

La mission du service public de l'eau consiste à assurer la protection de la ressource, à gérer l'adduction et le traitement et à assurer la distribution de l'eau potable selon les critères du Code de la Santé Publique.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la production et la distribution de l'eau potable sont déléguées à la Société des Eaux de Marseille Métropole, pour les communes du territoire exceptées les communes de Gémenos et Plan-de-Cuques exploitées en Régies.

Les principales ressources d'alimentation en eau sont la Durance et le Verdon, via le canal de Marseille et le canal de Provence. On compte aussi 5 forages et 2 puits dans des ressources souterraines.

### Données générales

Sur l'ensemble du *Territoire Marseille Provence* :

1 076 646 habitants desservis (estimations)  
220 992 abonnés  
70 821 456 m<sup>3</sup> vendus  
209 320 compteurs  
10 unités de traitement  
Rendement de 85,39 %  
3 059 km de canalisations de distribution (hors branchement)

### b) Pour la commune de Carnoux

- **2 159** abonnés ;
- **40,97 km** de réseau,
- **Rendement** du réseau de Carnoux 83,07%
- Nombre d'interruptions de service non programmées : **6** ;

### c) Qualité de l'eau

- Taux de conformité **bactériologique** des prélèvements sur l'eau distribuée : **100%**
- Taux de conformité **physico-chimique** des prélèvements sur l'eau distribuée : **100%**

## 3- Service public de l'assainissement

### a) Définition

Le service public de l'assainissement est chargé de collecter, transporter et épurer les eaux usées avant leur rejet en milieu naturel. La qualité du rejet doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des systèmes d'assainissement.

### b) Données générales

1 038 444 habitants desservis (estimations)  
183 298 abonnés  
59 200 258 m<sup>3</sup> facturés  
14 028 tonnes de matières sèches de boues évacuées  
10 stations d'épuration / 2 110 835 équivalent habitant  
204 postes de relevage  
2 065 km de réseaux de collecte

c) Pour la commune de Carnoux

- 1 866 abonnés ;
- 40,69 km de réseau.

#### 4- Les tarifs de l'eau et de l'assainissement

Sur la base d'une consommation de 120m<sup>3</sup> au tarif ordinaire, le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 3,8889 €/m<sup>3</sup> assainissement inclus sur les communes de la zone Centre.

#### 5- Travaux réalisés en 2020 sur la Commune

Travaux Avenue de Lattre de Tassigny AEP extension réseau AEP dn 100 sur 215 ml  
Travaux Rue de la République EU Réhabilitation par gainage dn 200 sur 300 ml  
Travaux Rue Paul Verlaine EU réhabilitation et dévoiement réseau EU sur 30 ml  
Travaux Rue Beaudelaire EU Renouvellement réseau EU sur 25 ml  
Travaux Renforcement AEP Carnoux AEP 1100 ml DN 400 entre le réservoir des Lavandes et HdV  
Travaux ZA du Mussuguet EP redimensionnement du réseau pluvial  
Travaux AEP réservoir des lavandes motorisation +

Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement du *Territoire Marseille-Provence*.

#### **LE CONSEIL,**

L'exposé de monsieur le maire entendu,

**Vu** les articles L 2224-5 et D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020

**PREND ACTE** du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement du *Territoire Marseille-Provence*.